

*Date de dépôt : 25 novembre 2011*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : pour un report de la fermeture du camping du Bois-de-Bay**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*La Fédération Suisse de Camping et Caravaning (FSCC), gérante du camping du Bois-de-Bay à Satigny, a annoncé la fermeture du camping précité du 13 décembre 2010 au 16 janvier 2011, selon des directives du propriétaire, l'Etat de Genève, soit le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI).*

*Selon l'article de la Tribune de Genève du 10 août 2010, M. Josef Willi, président de la FSCC, confirme que c'est le DCTI qui a pris la décision en ajoutant « C'est un peu dommage, mais cela permettra aussi d'entreprendre des travaux de rénovation ». Michael Lambert, membre du comité FSCC, admet que cela va faire des mécontents car certaines personnes auront du mal à trouver un appartement durant cette période à Genève, où les prix des logements sont exorbitants, mais cette fermeture permettra en outre à leur gardien de prendre des vacances.*

*Or, toujours dans le même article de la Tribune de Genève, le DCTI ne veut pas passer pour le bouc émissaire et nie avoir donné des directives à la FSCC, mais juste une autorisation de fermeture annuelle lors de l'un de leurs entretiens annuels, précisant qu'il y avait des travaux à effectuer dans le camping.*

*Cependant, averties seulement en août 2010 et prises de cours, plusieurs dizaines de campeurs se retrouvent donc à la rue et au froid en pleine période hivernale. Car effectivement, au vue de la crise folle du logement à Genève où il est actuellement impossible de se loger, certaines personnes*

*n'ont pas eu d'autres choix que d'habiter dans ce camping dans l'attente d'un domicile.*

*Par ailleurs, le couple de gardien ayant été invité à prendre des vacances durant cette mesure, tout indique qu'aucune sécurité n'a été prévue pour les installations fixes des résidents sous contrats annuels.*

*Sans oublier que cette fermeture en période de vacances laissera inévitablement des touristes étrangers devant les barrières fermées du camping, alors même qu'il a principalement été créé pour les accueillir toute l'année.*

*Par conséquent, compte tenu de la difficulté actuelle de logement pour des dizaines de campeurs et du flou qui règne quant à l'urgence de cette fermeture, les signataires de la présente pétition demandent que la FSCC et le DCTI reportent d'une année la fermeture du camping du Bois-de-Bay afin que les personnes concernées aient un délai pour trouver un logement.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A titre liminaire, le Conseil d'Etat rappelle que c'est l'Etat de Genève qui a réalisé sur les parcelles 7745, 5461 et 6608, propriétés de l'Etat, les installations du camping du Bois-de-Bay, réservé aux touristes de passage et dont le financement a fait l'objet de la loi 6082 votée par le Grand Conseil en 1988.

Dès la mise en service du site, la gestion et l'exploitation de ce camping a été confiée à la Fédération suisse de camping et de caravaning (FSCC) selon une convention d'exploitation datée du 11 juin 1998. Selon les termes de cette convention la FSCC gère et exploite le camping du Bois-de-Bay de manière à permettre un hébergement optimal destiné en priorité aux touristes de passage. Ainsi, le règlement de camping instauré par la FSCC ne prévoit pas d'hébergement à l'année sur le site du Bois-de-Bay.

Avec l'écoulement du temps, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux de maintenance afin de préserver les installations et d'assurer un hébergement optimal pour les utilisateurs.

L'exploitant a ainsi décidé de fermer le site pour la période du 13 décembre 2010 au 16 janvier 2011 afin permettre la réalisation de ces travaux de réfection et de maintenance notamment dans les deux bâtiments sanitaires et dans le bâtiment de service. Malgré les dispositions du règlement interne du camping, en vigueur à cette époque, qui interdisaient toute installation à l'année, une dizaine de personnes se trouvant dans un état précaire en matière de logement ont décidé de passer l'hiver sur le site sans électricité, ni chauffage, les sanitaires étant toutefois accessibles durant toute la période de fermeture. Ces personnes ont également déposé la présente pétition au Grand Conseil pour demander un report de la fermeture hivernale du camping.

A l'issue des travaux effectués durant l'hiver 2010/2011, le camping a repris son activité normale au printemps 2011 et les personnes qui y résidaient à l'année ont pu se maintenir sur le site.

En date du 16 novembre 2010, la FSCC a fait part de son intention de cesser la gestion et l'exploitation du site du Bois-de-Bay pour la prochaine échéance utile, soit le 30 juin 2011. Ainsi, au 1<sup>er</sup> juillet 2011, la gestion du site a été confiée à une nouvelle société d'exploitation, Camping-Enney AG, appuyée par le TCS.

Conscient des problèmes survenus au cours de l'hiver 2010-2011, le nouvel exploitant, M. Guido Ambuehl, avec l'aide des services de l'Etat

compétents, a immédiatement entrepris des démarches pour trouver des solutions de relogement pour les personnes se trouvant encore sur le site.

Pour la plupart des personnes qui sont restées sur le site durant l'hiver 2010/2011, des solutions de relogement ont pu être trouvées. Certaines personnes ont ainsi pu être relogées dans des appartements gérés par les services de l'Etat.

A l'heure actuelle, il ne reste plus que 3 occupants sur le site. Le nouvel exploitant, toujours avec l'aide des services de l'Etat compétents continue de chercher des solutions de relogement.

A termes, ces personnes ne pourront toutefois pas rester à l'année sur le site car le nouveau règlement interne du camping, établi par la nouvelle société d'exploitation, reprend les mêmes termes que ceux en vigueur à l'époque où le site était exploité par la FSCC, à savoir que ce camping est destiné en priorité aux touristes de passage et que tout hébergement à l'année n'est pas autorisé.

Lors de la dernière visite effectuée sur place le 10 novembre 2011, en présence du nouvel exploitant, les services de l'Etat ont constaté que l'auteur de la présente pétition avait également quitté les lieux, une solution de relogement adéquate ayant été trouvée.

Le camping a ainsi fermé ces portes le 31 octobre 2011 pour permettre les travaux de réhabilitation et de maintenance nécessaires. Ces travaux se termineront le 29 février 2012.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER